AVENANT N°82 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026
RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise du 11/07/2026 au 24/07/2026 le jeu « PARC ASTERIX », sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC STORY et RMC sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2025-2026, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible à l'antenne de RMC et sur la chaîne TV RMC STORY.

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 – Mot clé [PARC]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Du 11/07/2026 au 24/07/2026, les auditeurs s'inscrivent à la suite d'une annonce de l'animateur pouvant être diffusée à tout moment lors des émissions suivantes : « INTEGRALE TOUR » et « LES GRANDES GUEULES »

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

Du samedi 11/07/2026 au vendredi 24/07/2026, au cours de l'émission « INTEGRALE TOUR », 1 gagnant par session de jeu sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants dûment inscrits tout au long de la période de jeu, soit 12 sessions de jeu sur les 21 étapes du Tour de France. La session de jeu se fera au choix de RMC en fonction du direct.

Du lundi 20/07/2025 au vendredi 24/07/2025, au cours de l'émission « LES GRANDES GUEULES », 1 gagnant par jour sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants dûment inscrits tout au long de la période de jeu, soit au total 5 gagnants.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention du lot :

- Directement à l'antenne de RMC
- Personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

Le gagnant est tiré au sort et contacté dans l'émission suivante :

- « INTEGRALE TOUR », du 11 au 24 juillet 2026 afin de remporter 1 lot de 4 entrées (adulte) au Parc Astérix

- « LES GRANDES GUEULES », du 20 au 24 juillet 2026 afin de remporter 1 séjour pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) au Parc Astérix

Si le gagnant pour quelque raison que ce soit ne répond pas ou est injoignable, il perd sans recours possible le bénéfice de sa dotation et un autre gagnant est sélectionné. Le passage à l'antenne valide le gagnant et la dotation qu'il a remportée.

Une fois le gagnant validé, ce dernier a 48h pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes.

4. Dotations

- 48 entrées d'une valeur unitaire de 59.09 € HT soit 65 € TTC

Les entrées seront réparties en 12 lots de 4 entrées. Valeur du lot 260 € TTC

Conditions des entrées : Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne et 1 (une) journée jusqu'au 03/01/2027 : selon calendrier d'ouverture. Hors soirées (19h-01h) des nocturnes Peur sur le Parc. Et hors journées des 1, 8, 29, 30, 31 mai - 7 et 8 juin - 11, 18, 25 et 31 oct. - 1 et 8 nov et Hors Arbres de Noël et privatisations 2026.

Conditions d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr. Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.
Toute entrée non utilisée au terme de sa validité (03 janvier 2027) sera définitivement perdue et ne pourra être reportée.
Le Parc Astérix enverra toutes les entrées à RMC qui se chargera du dispatch auprès des gagnants.

- 5 séjours au Parc Astérix, soit un séjour par émission :

Séjours pour 4 (quatre) personnes, composés de :
- 4 (quatre) entrées adultes pour 2 (deux) jours au Parc Astérix,

- Une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc Astérix et selon la disponibilité des hôtels.
- Le petit déjeuner et le dîner pour 4 (quatre) personnes,
- Les frais de dossier et frais de parking de l'hôtel.

Reste à la charge des gagnants : assurance annulation facultative, frais de déplacement, restauration du midi et parking du parc, taxe de séjour (1.70€ par adulte de +18 ans et par nuit pour Les Trois Hiboux et La Cité Suspendue ; 2.60€ par adulte de +18 ans et par nuit pour Les Quais de Lutèce), frais de déplacement A/R, restauration et boissons du midi, parking du Parc Astérix, dépenses personnelles.

Chaque séjour est valable pour 4 (quatre) personnes voyageant ensemble, jusqu'au 3 janvier 2027, hors samedis soir, veilles de jours fériés, jours fériés, jours de fermeture du Parc Astérix, nocturnes et évènements spéciaux. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours.

Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (3 janvier 2026) sera définitivement perdu et ne pourra être reporté. Le Parc Astérix se chargera de la réservation des séjours

Valorisation : 1 158,18 € HT / 1 274,00 TTC